



ACTIONS ADOLESCENTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE



PROJET

secteur ado

2025-2026



VAL'ADOS
CCVA ADO



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes



ENFANCE-JEUNESSE
Val de l'Aisne

SOMMAIRE



INTRODUCTION

- La CCVA
- Val'ados et Val'idées
- L'équipe d'animation

1

LES AMBITIONS POLITIQUE

- Public adolescent et territoire
- Acteurs et partenaires
- Extensions éducatives

4

LES AMBITIONS EDUCATIVES

- Les besoins des jeunes
- Les objectifs pédagogiques
- Les actions proposées

5

LES RÔLES DE CHACUN

- La direction
- Les animateurs

8

LES MODALITÉS D'ORGANISATION COMMUNES AUX ACTIONS

- Inscriptions
- Les documents à fournir
- Tarifs et paiement
- Communication
- Le cadre de l'équipe pédagogique

9

EVALUATION

16

INTRODUCTION

LA CCVA

La Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA) a été créée en 1994. Elle comptait alors 19 communes. Au fil des années, son territoire s'est progressivement élargi pour regrouper aujourd'hui 56 communes et 20 233 habitants (INSEE 2020). En 2001, une commission Enfance-Jeunesse est créée au sein de la CCVA avec une volonté affirmée de structurer et de développer la politique enfance-jeunesse sur le territoire. Un réseau d'acteurs éducatifs est progressivement mis en place afin de construire un Projet Éducatif Local (PEL), coordonné par la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

Mis en œuvre à partir de 2007, le PEL a permis à la CCVA de structurer un partenariat avec la CAF de l'Aisne dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). L'évaluation de ce dispositif a mis en évidence la nécessité de faire évoluer l'organisation de l'offre, en privilégiant la mutualisation et la polyvalence des structures afin de renforcer la couverture territoriale et l'accessibilité aux services.

En 2022, la CCVA s'inscrit dans une Convention Territoriale Globale (CTG), qui vient rempalcer les CEJ. Au cours de cette même année, la CCVA s'inscrit également dans la démarche de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) pour les actions à destination des adolescents.

Le projet proposé s'inscrit ainsi :

- comme une réponse aux besoins identifiés dans l'étude préliminaire de la CTG ;
- dans une logique de mise en œuvre territoriale ;
- sous la coordination de la CCVA, avec une mise en œuvre assurée par plusieurs acteurs du territoire ;
- comme un levier de renforcement des relations entre les acteurs éducatifs ;
- dans un cadre structuré par la CTG et la PS Jeunes ;
- dans une perspective de long terme visant à pérenniser l'accompagnement des adolescents.

La CCVA affirme que la place du jeune ne doit pas être celle d'un usager anonyme, mais bien celle d'un acteur à part entière, qui, à travers ses expériences de loisirs, se construit et se prépare à ses futures expériences sociales.

Les valeurs portées par ce projet reposent sur le respect, la citoyenneté, la solidarité, la socialisation, l'autonomie et la notion de territoire. À ce titre, la CCVA s'engage à garantir à chaque jeune du territoire les mêmes chances d'accès à une offre éducative et culturelle de qualité, et à faire des adolescents de véritables acteurs de leur parcours citoyen.



VAL'ADOS ET VAL'IDÉES



Le groupe Val'idées constitue une instance de participation jeunesse, réunissant des adolescents volontaires du territoire, accompagnés par des animateurs(trices) jeunesse, afin de construire, organiser et évaluer les actions en direction des adolescents. Les adolescents de participent activement à la vie du territoire, en formulant des propositions et en s'impliquant pelinement dans des projets collectifs.

Le but de Val'idées étant d'offrir un panel d'activités créé **par** les jeunes **pour** les jeunes du territoire, en croisant les moments culturels, de loisirs, sportifs et/ou artistiques.



L'appellation Val'ados, quand-a-elle, correspond à tous les jeunes entre 12 et 17 ans participants aux actions. Elle permet de créer une unité et participe à la fédération du groupe.



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'ENFANCE JEUNESSE À LA CCVA

Le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes a pour mission d'accompagner les enfants et les jeunes, de 0 à 17 ans, du territoire dans leur développement personnel et social. L'accompagnement des adolescents de 12 à 17 ans constitue un axe central de cette politique. À cette étape de leur vie, les jeunes construisent leur identité, développent leur autonomie, affirment leurs opinions et expérimentent de nouvelles formes d'engagement.

C'est dans ce contexte que l'animatrice jeunesse intervient. Elle est présente lors de temps de regroupement avec Val'idées.

Pour les actions, elle s'entoure d'animateurs diplômés et réguliers. Une constance dans l'équipe d'animation est souhaitée pour favoriser le climat de confiance et faciliter l'encadrement des actions.

LA CO-CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE

Depuis septembre 2024, les animatrices ados du Foyer rural de Braine et de la CCVA ont choisi de co-construire (toujours avec le groupe Val'idées) les programmes annuels afin de mutualiser les sorties, harmoniser les propositions d'actions sur le territoire et surtout d'unifier et rassembler les jeunes ayant accès à ces deux structures.

Dans la même optique, certaines actions sont mutualisées avec les accueils de loisirs du territoire accueillant des jeunes sur les vacances scolaires.

Hors actions du groupe Val'ados, l'animatrice jeunesse co-construit des projets avec les collèges du territoire qui ont lieu sur le temps scolaire.



LES AMIBITIONS POLITIQUES

Par sa politique jeunesse, la CCVA affirme que chaque adolescent doit pouvoir accéder à des espaces d'expression, d'expérimentation et de responsabilisation. L'ambition est claire : former des citoyens autonomes, responsables et engagés dans la vie de leur territoire. Cette ambition se traduit notamment par l'existence de l'instance Val'idées.

PUBLIC ADOLESCENT ET LE TERRITOIRE

- **Tranche d'âge prioritaire** : 12-17 ans.
- **Spécificités territoriales** : territoire rural (56 communes, faible densité), isolement géographique, peu de lieu de culture, absence de lycée, 2 collèges et très peu de réseaux de transports en commun.
- **Caractéristiques des jeunes** : mixité équilibrée filles/garçons, accueil possible de jeunes en situation de handicap, diversité sociale, besoin de se retrouver avec ses pairs.
- **Enjeux repérés** : mobilité, accès à la culture, besoin de lieux et de repères, volonté de porter des projets directement.

ACTEURS ET PARTENAIRES

- **Les jeunes** : acteurs de leurs loisirs, porte-parole auprès de leurs pairs.
- **Les familles** : partenaires des projets, associées à l'évaluation.
- **Les partenaires éducatifs** : collèges, ALSH, accueil de jeunes, associations locales,, missions locales, conseillers numériques.
- **Les élus** : garants de la cohérence et de la continuité de la politique jeunesse.

INTENTIONS EDUCATIVES

Accompagner les jeunes vers la vie adulte

- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité.
- Valoriser l'engagement citoyen (participation aux événements locaux, actions bénévoles)

Développer la citoyenneté et l'engagement

- Co-construire les projets avec les jeunes via le groupe « Val'idées ».
- Encourager les projets solidaires et collectifs.

Aller vers les jeunes et réduire les inégalités d'accès

- Actions « hors les murs » dans les communes.
- Présence éducative dans les collèges et sur les réseaux sociaux (Promeneurs du Net).

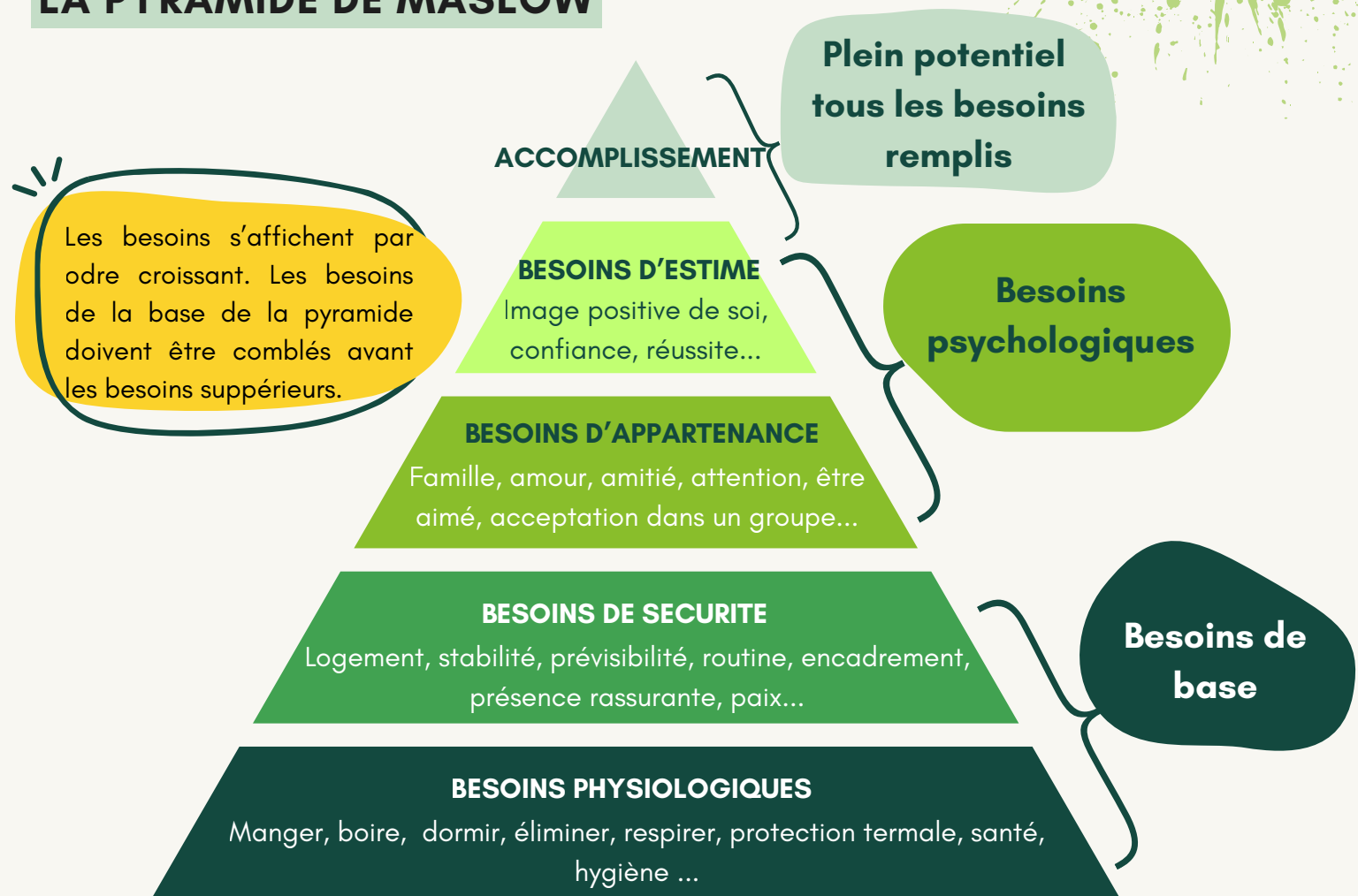
Mutualiser et pérenniser l'offre éducative

- Construire des projets intercommunaux avec les associations et les communes.
- Consolider les équipes d'animation par la formation continue et la stabilité des postes.

LES AMIBITIONS EDUCATIVES

LES BESOINS DES JEUNES

LA PYRAMIDE DE MASLOW



Les actions sont pensées pour tendre vers l'accomplissement personnel de chaque jeune, tout en respectant chaque partie de la pyramide.

BESOINS PHYSIOLOGIQUES

- D'autonomie
- De se sentir en confiance : pas de jugement ni de forme de violence physique ou morale
- D'être respecté et de respecter : pas de discrimination
- D'être responsabilisé : de pouvoir s'exprimer et de se positionner
- De se retrouver au sein d'un groupe, de s'identifier à ce groupe : pas d'exclusion
- De reconnaissance
- De découvertes et de rencontres

BESOINS REGLEMENTAIRES

- L'alcool, la cigarette et la drogue sont prohibés, la loi interdit à tout mineur de fumer
- Les médicaments ne sont délivrés qu'avec une ordonnance médicale fournie au préalable
- Pas de forme de violence physique ou morale
- Respect du matériel et des locaux
- Droit de s'exprimer librement sur ses opinions et envies
- Pas de discriminations, pas d'exclusion

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les actions ados sont pensées autour d'objectifs pédagogiques communs. Elles possèdent ensuite des objectifs opérationnels propre à chacune (comment est-ce mis en place dans l'action).



Bienveillance
Confiance
Adaptabilité
Favoriser le bien être des jeunes
Ecoute et échange
Autonomie
Sécurité affective et physique

Culturelles
Sportives
Ludiques
Permettre la pratique d'activités de loisirs et culturelles sortant les jeunes de leur quotidien
Innovation
Planning adapté

Tolérance
Climat de groupe
Faciliter l'inclusion sociale et la socialisation
Respect de soi et des autres
Adaptabilité des prix



Esprit critique
Sensibilisation écocitoyenne
Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes
Lieu d'expression
Implication dans les actions

LES ACTIONS PROPOSÉES

La CCVA n'est pas lieu d'accueil pour les jeunes, elle n'est pas considérée comme un accueil de loisir ou un accueil de jeunes. Elle propose des actions ponctuelles, à différent moment de l'année.

Des week-ends

- 3 jours et 2 nuits
- 2 jours et 1 nuit



Des sorties à la journée



des rassemblements et soirées



Des rencontres

L'animatrice jeunesse est régulièrement présente dans les collèges du territoire afin de proposer les actions à un maximum de jeunes. Elle y réalise aussi des actions ponctuelles (classes d'intégration des 6ème, projet environnement, projet culturel..)

LES ACCUEILS PERMANENTS

Plusieurs accueils de loisirs du territoire proposent d'accueillir les 12-17 ans durant les mercredis et vacances scolaires:

- ALSH de Bucy-le-long
- Foyer rural de Braine
- ALSH de Ciry-salsogne
- Familles rurales de Vailly-sur-Aisne

LES RÔLES DE CHACUN

LA DIRECTION

- Préparer le projet pédagogique, avec son équipe, en accord avec le projet éducatif de la CCVA.
- Veiller au respect des règles de sécurité et de la réglementation des Accueil Collectif de Mineurs.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des jeunes et de l'équipe. Notamment en veillant à ce qu'il n'y ait aucune forme de discrimination. Le cas échéant, y remédier en trouvant des solutions adaptées, en concertation avec l'équipe.
- Coordonner l'équipe d'animation, être à l'écoute, conseiller, l'évaluer et l'accompagner.
- Être force de proposition.
- Transmettre les valeurs de la République et de la laïcité.
- Accompagner les animateurs dans leur tâche si besoin.
- Veiller au respect du projet pédagogique.
- Accompagner les stagiaires BAFA.
- Gérer le budget et le matériel mis à disposition pour les actions.
- Communiquer avec les familles.
- Gérer les relations entre toutes les personnes présentes sur les actions (personnel de service, autres séjours, partenaires, intervenants...).
- Coordonner la mise en place des activités et veiller à ce qu'elles soient en accord avec le projet pédagogique.
- Favoriser la pratique de terrain afin d'accompagner au mieux les jeunes et l'équipe dans la réalisation de leurs projets.
- Gère les inscriptions générales et propres à chaque action.

LES ANIMATEURS

- Participer à l'écriture du projet pédagogique et le mettre en œuvre.
- Assurer la sécurité physique et morale des jeunes.
- Encadrer et gérer la vie quotidienne et la vie collective.
- Construire et animer des activités en favorisant l'imaginaire.
- Être un référent éducatif pour les mineurs (tenue, langage, comportement).
- Répondre aux besoins des jeunes (être attentif et disponible, favoriser leur autonomie, les responsabiliser, veiller à l'intégration de chacun et les prendre en compte comme des individus à part entière).
- Construire une relation de qualité et de confiance avec les jeunes et les accompagner dans leur projet.
- Travailler en équipe, être responsable, autonome, dynamique, motivé, savoir s'adapter
- Prendre connaissance du règlement intérieur et du fonctionnement de l'organisateur
- Le téléphone portable doit être utilisé en toute discrétion, pas en présence des jeunes uniquement en cas d'urgence, pour une activité ou toutes autres utilisations décidées en équipe. Il doit cependant pouvoir être joignable par le reste de l'équipe.

LES MODALITÉS D'ORGANISATION COMMUNES AUX ACTIONS

INSCRIPTION

À VAL'ADOS

L'inscription au groupe val'ados est **gratuite et valable pour l'année civile en cours**. Il est nécessaire de retourner le dossier d'inscription avec les pièces justificatives par mail, courrier ou en physique à la CCVA. L'inscription à l'année est indispensable pour participer aux actions, mais elle ne garantit pas une place à chaque activités.

À UNE ACTION

Une fois l'inscription annuelle réalisée, le mail est ajouté à une liste de diffusion.

Entre **2 et 4 semaines avant l'action**, une communication est envoyée à la liste de diffusion et mise sur les réseaux sociaux. Sur cette dernière est indiquée la date et l'heure de l'ouverture des inscriptions. Elles se déroulent sur le site **l'inscription.com**. Le lien est communiqué dans le même mail que la communication et dans la description des posts sur les réseaux.

Une fois l'effectif atteint, une liste d'attente est mise en place. L'animatrice vous contacte en cas de nouvelles places disponibles.

VENEZ NOUS SUIVRE SUR
LES RESEAUX SOCIAUX



ccva_adoss



ados.valdeaisne



Le site l'inscription.com est disponible sur tablette, ordinateur et téléphone.

LES DOCUMENTS À FOURNIR

ACTIONS ADOS - DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION ANNEE 2020

Pour chaque action, joindre le coupon d'inscription correspondant, accompagné du règlement. Toutes les rubriques de ce dossier doivent être obligatoirement remplies.

NOM : _____
PRENOM : _____
SEXE : () F () M
COMMUNE D'HABITATION : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

Documents à fournir :

> Fiche de renseignements administratifs	Oui	Non
> Fiche de renseignements médicaux	Oui	Non
> Copie des vaccins et des maladies déjà contractées	Oui	Non
> Fiche d'autorisations	Oui	Non
> Copie de l'attestation d'assurance scolaire en cours	Oui	Non
> Brevet de natation ou/et test d'aisance aquatique	Oui	Non
> Copie de la carte d'identité	Oui	Non
> Copie de l'ordonnance en cas de traitement	Oui	Non

Stamps CCVA : _____
Taux journée : _____
Sous NOE : _____

Communauté de Communes du Val de l'Aisne
Service enfance jeunesse
22 rue de la République 02200 Pailly et Bony
03.23.54.05.80 - animations@ccva-adoss.fr
Document à retourner à : ccva-adoss@valdeaisne.fr

- Le dossier de 5 pages complété
- Copie des vaccins et des maladies déjà contractées
- Copie de l'attestation d'assurance scolaire en cours
- Brevet de natation ou/et test d'aisance aquatique (en cas d'activités nautiques et/ou baignade)
- Copie de la pièce d'identité du jeune ou livret de famille
- Copie de l'/les ordonnance(s) en cas de traitement

D'autres documents peuvent être demandés en fonction de l'action (exemple: sortie de territoire).

Le dossier est disponible sur le site internet de la CCVA, sur les pages l'inscription.com de chaque actions et par mail en contactant l'animatrice jeunesse.

Sans ces documents, notre enfant ne peut pas participer aux actions.

TARIFS ET PAYEMENTS

Les **tarifs** des actions sont différents en fonction de ce qui est proposé. Il est indiqué sur chaque communication. Concernant les week-ends, rapprochez-vous de l'animatrice jeunesse afin de connaître le tarif exact de l'action. **Les habitants hors-territoire sont majorés de 50% du prix de l'action.**

	Soirées sans activités payantes	Soirée avec activité payante, journée avec "petite" activité	Journée avec "grosse" activité	week-end 2 jours/1 nuit	Week-end 3 jours / 2 nuits	Certaines actions nécessitent une tarification particulière (en fonction du coût de l'activité). Certains tarifs n'apparaissent donc pas dans cette liste.
Habitants CCVA	2€	12€	25€	entrer 42,82 € et 75,02 €	entre 64,22 € et 112,52 €	
Hors territoire	3€	18€	37,50€	entre 64,23 € et 112,53 €	entre 96,33 € et 168,78 €	



Tarif adapté en fonction du revenu des familles et de la composition familiale. Merci de bien indiquer votre n°allocataire CAF, MSA dans le dossier d'inscription ou communiquer la première feuille de votre déclaration d'impôts afin de calculer ce tarif. Sans l'une de ces informations, le tarif maximum est appliqué.

Le **payement** se réalise après l'action lors de la réception de la facture par mail. Il est à réaliser directement au trésor public en suivant les différentes modalités possibles, écrites sur la facture.

Toute **annulation** de la participation d'un enfant, moins de trois jours ouvrés avant l'action, donnera lieu à une facturation au prix initial, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical ou d'un motif d'absence jugé valable par la Communauté de communes.

En cas d'**impayé**, une relance est faite environ 40 jours après l'envoi de la facture. Si plusieurs factures restent non réglées malgré les relances, votre enfant ne pourra plus être accepté aux actions ni au groupe Val'idées.

COMMUNICATION

Chaque communication comporte les mêmes informations. Elle est toujours accompagnée d'une description apportant des informations complémentaires.

Type d'action
Thématique
Tarif
Organismes organisateurs
Horaires
Date
Lieu
Transport ou non
Repas compris ou non
Inscriptions
Coordonnées
Partenaires



CONTACT CCVA:

Ella DEHEDIN-HERNANDEZ

animation@cc-valdeaisne.fr

06.75.81.46.41

03.23.54.05.81

Et sur les réseaux sociaux

Avant chaque action, un mail récapitulatif est envoyé avec heure et lieu de rendez-vous, matériel nécessaire, rappel si pique-nique...

Pour les week-end, au minimum 1 semaine avant le séjour, un mail est envoyé avec la fiche annexe du projet pédagogique propre à l'action. Elle est composée du trousseau, planning, informations sur le lieu d'accueil et toutes autres indications propre à cette action.

LE CADRE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique a fixé un cadre concernant certaines thématiques. Au début de chaque action un point « règles de vie » est réalisé avec les jeunes afin qu'ils aient conscience du cadre. Ces dernières sont différentes en fonction des locaux, de la durée de l'action et des activités. Cependant, certaines valeurs et conditions sont communes à chaque action, et se doivent d'être respectées.

LA VIE DE GROUPE

Il est primordial que le groupe soit perçu comme un ensemble d'individu à part entière, avec ses besoins, ses envies et ses différences.

Afin que chacun trouve son équilibre durant les actions, il est indispensable que l'équipe d'animation, les partenaires, les jeunes et les représentants légaux soient en accord sur la notion de respect de soi-même, de chacun et d'inclusion.

Tous les jeunes sont les bienvenus et il est important que chacun se sente accepté dans le groupe. Aucune forme de discrimination ne sera tolérée.

Trouver sa place passe aussi par l'écoute et la communication, entre jeunes, entre adultes et intergénérationnel : chacun devra se parler avec politesse et respect.

Nous ne demandons pas à tous d'être amis, mais le respect et la tolérance sont obligatoires.



L'ENVIRONNEMENT DES ACTIONS

Les actions sont susceptibles de se produire en intérieur ou extérieur, dans les locaux de la CCVA, dans le territoire ou hors de celui-ci. Il est donc possible que nous soyons accueillis dans différentes structures et il est important que ces derniers soient rendus dans le même état qu'à l'arrivée. Adultes comme jeunes en sont responsables. Une attention particulière sera portée au tri sélectif et aux gestes écoresponsables.

Afin de favoriser leur autonomie et de les impliquer dans la vie quotidienne en collectivité, les jeunes sont sollicités dans l'installation, l'entretien et le rangement des actions. L'équipe d'animation sera vigilante à ce que chacun participe et eux-même aussi.

Le matériel présent lors des actions est, lui aussi, à utiliser avec précaution et soin. Chaque personne concernée est pécuniairement responsable de toutes détériorations matérielles volontaires et devront rembourser le matériel cassé ou abîmé (le responsable légal l'est pour un mineur).



L'INCLUSION

Ce projet repose sur des valeurs fondamentales de respect, d'ouverture et de solidarité. L'inclusion est au cœur de toutes les actions, car chaque jeune a le droit de se sentir accueilli, écouté et reconnu dans sa singularité.

Qu'il s'agisse de différences liées au handicap, au genre, à l'origine, aux croyances ou à l'identité, l'objectif est de créer un environnement sécurisé, bienveillant et équitable pour tous les adolescents que nous accompagnons.

- **Accueil des jeunes en situation de handicap**

L'équipe mettra tout en œuvre pour permettre la participation des jeunes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap (moteur, sensoriel, cognitif ou psychique). Cela se traduit par :

- Une adaptation des activités et des supports pédagogiques

- Une collaboration étroite avec les familles et les partenaires médico-sociaux

- Une sensibilisation des autres jeunes à la question du vivre-ensemble et de la différence

Un entretien avec les familles est demandé en amont de l'accueil du jeune afin de pouvoir personnaliser et anticiper les possibles adaptations de façon à faciliter la participation aux actions.

- **Égalité filles/garçons et lutte contre les stéréotypes de genre**

L'égalité entre filles et garçons fait partie intégrante du projet. Les animateurs veilleront à offrir à chaque jeune les mêmes possibilités d'expression, d'engagement et de participation, quels que soient son genre ou son identité.

Les activités seront conçues pour :

- Favoriser une participation équilibrée de tous et toutes

- Déconstruire les stéréotypes (ex. : "activités de filles" ou "de garçons")

- Encourager la liberté d'être soi-même, sans jugement ni pression sociale

- **Prévention des discriminations liées à l'origine, aux croyances ou à l'identité**

Le service enfance-jeunesse défend le principe de laïcité dans le respect des convictions de chacun. Val'ados est un espace neutre, où toutes les origines et croyances sont accueillies sans jugement. Les objectifs sont de :

- Promouvoir le respect mutuel et la tolérance

- Prévenir les comportements discriminatoires ou les propos haineux

- Encourager la découverte interculturelle à travers des projets collectifs

En tant qu'acteur éducatif, l'équipe d'animation a un rôle fondamental à jouer dans la construction d'une société plus juste et plus inclusive. En collaborant avec les familles, les institutions et les jeunes eux-mêmes, la CCVA a pour volonté de faire de Val'ados un groupe de confiance, d'épanouissement, d'engagement citoyen et de respect de toutes les diversités. La mixité des publics est une richesse qui permet à chacun de grandir, d'évoluer et de s'ouvrir d'avantage.

L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les jeunes garderont leur téléphone avec eux, s'ils le souhaitent.

Cependant, l'équipe d'animation sera vigilante sur certains points :

- Que les temps de repas et d'activités restent des temps d'échange, de partage et de communication entre membres du séjour (le téléphone sera donc rangé).
- Que le sommeil des autres et de soi-même soit respecté.
- Que le téléphone reste utilisé à des fins positives et bienveillantes.
- Que le droit à l'image est bien expliqué et respecté.
- Tout support numérique faisant du tort à une personne tierce ne sera pas toléré. Nous dégageons toute responsabilité quant à l'utilisation du portable notamment en cas d'envoi de vidéos, photos ou messages sur les réseaux sociaux.

L'animatrice jeunesse est "Promeneur du Net". Elle assure une présence sur les réseaux sociaux pour garder le lien avec les jeunes, les écouter, les informer et les accompagner dans leurs démarches ou questionnements en ligne. Cette démarche prolonge leur mission éducative en ligne, dans un cadre bienveillant, sécurisé et respectueux de l'anonymat.

L'ARGENT ET LES OBJETS DE VALEURS

L'argent emmené sur la structure sera confié à l'équipe d'animation et sera gardé en lieu sûr. Une liste sera tenue au début du séjour avec le montant ramené par jeune. Il sera stocké soit dans un porte-monnaie (fourni par la famille) soit dans une enveloppe nominative. Ils pourront cependant en disposer quand ils le souhaitent et sont responsables de leurs achats.

En cas d'argent gardé en leur possession, ils en seront pleinement responsables et l'équipe d'animation n'en prendra aucune responsabilité en cas de vol ou perte.

Les objets de valeurs peuvent être remis à l'équipe d'animation qui les gardera en lieu sûr. Cependant, chaque jeune reste responsable de ses affaires lorsqu'elles sont en leur possession. Il est donc nécessaire qu'ils y fassent attention et qu'ils en jaugent la réelle nécessité de les emmener sur la structure.

L'ALIMENTATION

Il est possible, pour certaines actions, que les jeunes emmènent avec eux quelque chose à grignoter (sucré ou salé). Il est nécessaire que cela reste en quantité raisonnée. L'équipe d'animation aura le droit de prendre la nourriture si elle est en trop grande quantité, de la réguler et restituera le reste à la fin. Les boissons énergisantes sont interdites sur les actions.

Les régimes alimentaires et allergies de chacun sont pris en compte lors des séjours et/ou repas pris en charge par la CCVA. Il est indispensable de les indiquer à l'équipe d'animation avant l'action (dans le dossier d'inscription et lors de l'inscription sur le site).

L'équipe restera attentive aux signes pouvant indiquer un trouble du comportement alimentaire (restriction, obsession du poids, isolement...). En cas de situation préoccupante, un dialogue avec la famille peut être engagé, dans une démarche bienveillante et préventive.

TABAC, ALCOOL ET DROGUES

L'achat, la possession et la consommation de stupéfiants et d'alcool sont strictement interdites (mineurs et adultes) sous peine de renvoi.

Les adultes fumeurs ne fument pas devant les jeunes et auront accès à un coin fumeur précis. Concernant le tabac, la loi interdisant à tout mineur de fumer, il n'est pas autorisé sur le séjour.

SEXUALITÉ

En ce qui concerne la sexualité, l'équipe pédagogique saura rappeler que le temps du séjour n'est pas un moment propice à cette découverte, qu'il s'agit d'un lieu de partage en communauté et de vie de groupe. Il est cependant primordial avec un public pré-ado/ado de pouvoir les sensibiliser aux notions de consentement, de respect du corps et de protection. Durant le séjour des préservatifs seront à disposition dans l'infirmerie en cas de besoin. L'équipe d'animation saura être vigilante concernant les relations entretenues entre les jeunes et être une oreille attentive si nécessaire.

LA NOTION DE GENRE

L'adolescence est une période où les jeunes se construisent, questionnent leur identité et cherchent leur place. Dans cet accompagnement, la question du genre, c'est-à-dire les rôles, comportements et représentations associés au fait d'être fille, garçon ou autre, est importante.

L'équipe d'animation sera vigilante à :

- Proposer des activités variées et non genrées, pour que chacun·e puisse s'exprimer librement
- Lutter contre les stéréotypes et les discriminations (sexistes, homophobes, transphobes...)
- Encourager le respect et l'égalité entre tous les jeunes
- Offrir un espace d'écoute bienveillant où chacun·e peut poser ses questions et être soi-même.
- Respecter les souhaits des jeunes concernant leur identité et leur(s) choix en découlant.

Les actions sont menées avec pédagogie, toujours dans un cadre rassurant pour les familles. L'objectif n'est pas d'orienter les jeunes, mais de les aider à se construire librement et dans le respect des autres.



MANQUEMENT AU CADRE

En cas de manquement au cadre, nous avons fait le choix de fonctionner en étapes :

1. **Avertissement** : il s'agit d'un rappel au cadre ou d'une explicitation des règles, d'une discussion avec le(s) jeune(s) concernant la situation et sa répercussion. Le but étant qu'ils puissent réfléchir sur leurs actes et leurs éventuelles conséquences et de vérifier si tout était bien clair et compris.
2. **Réparation** : lorsqu'un acte porte atteinte au groupe, au matériel ou à soi-même, il est important de pouvoir se rattraper. Le but de la réparation est donc, de manière pédagogique, corriger la faute réalisée. Elle se couple avec une discussion afin de vérifier que la réparation a fait sens et qu'elle a été comprise par le jeune.
3. **Contrat avec discussion d'équipe** : en cas de multiples manquements au cadre ou de fautes lourdes, un contrat peut être envisagé avec le jeune. Ce dernier ayant pour but de trouver et fixer des objectifs avec lui. Sous le même principe que la co-construction des règles de vie, la mise en place d'un contrat permet d'impliquer le jeune dans le cadre, de s'assurer qu'il est compris et surtout de pouvoir lui exprimer qu'il est en accord avec ce qui y est présent. Il doit être signé par la direction, les animateurs et le jeune.
4. **Discussion avec les familles** : en cas de manquement au contrat, la famille pourra être contactée pour être mise au courant de l'(des) événement(s) problématique(s). Cet échange sera réalisé par la direction en lien direct avec les familles. Il aura pour but de savoir si ces comportements sont fréquents, si certaines choses peuvent être mises en place et s'ils le souhaitent, échanger avec le jeune directement.
5. **Renvoi** : après une discussion avec les familles et aucune autre solution possible, le renvoi est envisagé. En cas de manquement à la loi et de mise en danger de soi ou d'autrui, ce fonctionnement ne s'applique plus : il s'agira d'un renvoi immédiat.

Il est important que les manquements au cadre fréquents ou importants soient communiqués aux autres membres de l'équipe d'animation.

Il est nécessaire qu'une sanction reste pédagogique, réparatrice et assurant la sécurité physique et morale des jeunes. En aucun cas un jeune devra se retrouver humilié, rabaissé ou mis en danger peu importe la faute commise.

Nous serons extrêmement vigilants à l'inclusion de chacun et au respect de ce cadre. Aucun cas de harcèlement quel qu'il soit ne sera accepté sur l'ensemble des actions.



EVALUATION

POUR LES FAMILLES

L'évaluation auprès des familles a pour objectif de mesurer la satisfaction des parents, leur compréhension du projet éducatif et leur perception de l'évolution de leur(s) enfant(s) à travers les actions proposées. Elle permet également d'impliquer les familles dans une démarche collaborative et continue d'amélioration.

- **Outils utilisés :**

- Questionnaire de satisfaction deux fois par an (partie famille + partie participant)
- Temps d'échange formels ou informels
- Retours ponctuels lors des départs ou retours d'activités

- **Critères observés :**

- Satisfaction globale vis-à-vis des actions proposées
- Perception du bien-être de leur(s) enfant(s)
- Évolution de l'autonomie et de la responsabilité
- Accès facilité aux activités (logistique, coût, information)
- Qualité de la communication avec les équipes d'animation

POUR LES JEUNES

L'évaluation auprès des jeunes est indispensable pour vérifier l'adéquation entre leurs attentes, leurs besoins et les actions proposées. Elle permet également de renforcer leur pouvoir d'agir, en les impliquant dans le processus d'amélioration continue.

- **Outils utilisés :**

- Échanges à chaud lors des temps informels ou en fin d'activité
- Boîtes à idées ou questionnaires ludiques
- Évaluation collective lors des séjours ou week-ends

- **Critères observés :**

- Taux de satisfaction et d'adhésion aux activités
- Sentiment d'écoute et de valorisation de leur parole
- Évolution du comportement social (respect, coopération, entraide, autonomie)
- Degré de prise d'initiatives et d'engagement dans les projets
- Capacité à sortir de leur quotidien et à découvrir de nouveaux horizons
- Taux de participation aux actions suivantes

